



# ALPES AVENTURE

2 rue du génépi F-05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

info@alpes-aventure.com

alpes-aventure.com

06 81 21 81 97

## CHARTRE DE PROTECTION MALADIE DE LA Covid-19 CONTAMINATION DU VIRUS SARS-Cov-2

### 1 LA CHARTRE

Cette chartre est établie par l'équipe Alpes Aventure et approuvée par celle-ci. Elle s'applique pendant toute la durée rendue nécessaire par la protection des personnes exigées par les risques de contamination par le virus Sars-Cov-2 responsable de la maladie Covid-19.

Sars-Cov-2 : le virus responsable de la maladie

Covid-19 (**C**oronavirus **D**isease - **9**) : La maladie.

Cette chartre pourra être allégée ou complétée en fonction de l'évolution des données sanitaires et des expériences de son application.

Par l'acceptation de cette chartre le voyageur s'engage à la respecter et il accepte un risque minimum pendant son séjour quant à la contamination par le virus Sars-Cov-2, que tous les protocoles mis en place par Alpes Aventure, les hébergements et lieux de restauration, les éventuels transports de tout type fréquentés, ne peuvent assurer un risque zéro. Les participants doivent être conscients que le public croisé en montagne et principalement en haute montagne est sportifs et bien portant. Les risques de contaminations y sont réduits.

La démarche Alpes Aventure lors de cet été 2020 sera de mettre en oeuvre les moyens de vous exposer le moins possible à une potentielle contamination, tout en faisant en sorte, sur le terrain, de faire oublier au maximum aux participants l'épidémie et les restrictions de liberté.

### 2 SAFETY ANGEL

Les Safety Angels sont garants du respect de cette chartre. Les Safety Angels sont les guides Alpes Aventure membres titulaires de l'équipe :

Guillaume CHRISTIAN

Jean-Luc FIGUIER

François LACOUR

Ils pourront être épaulés d'autres encadrants associés à certains séjours.

L'un d'eux au moins sera présent à chaque début et fin de séjours lors de la remise et de la récupération du matériel de prêt.

Ils sont en charge d'assurer la traçabilité du matériel lors des prêts de l'été 2020.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97

info@alpes-aventure.com

alpes-aventure.com

N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451

Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

Ils contrôlent le stockage selon les protocoles établis dans cette charte, ainsi que de la désinfection ou de la mise en quarantaine de ce matériel.

Ils veillent à ce que les participants aux séjours soient correctement informés des procédures et protocoles sanitaires à respecter pendant les séjours, selon la charte ou les recommandations des organismes extérieurs (transports, hébergements, restauration, magasins).

Chacun des safety angels aura à sa disposition pour sa protection et la protection des autres membres du groupe :

-Du gel hydro alcoolique

-Des pastilles d'eau de javel solubles

-Un livret de gestion du matériel permettant d'assurer une traçabilité de celui-ci tout au long de la durée de la période de protection.

### **3 PARTICIPANTS**

#### **3.1 MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUEL**

Chaque participant doit être en mesure, à chaque moment du séjour, de présenter son matériel de protection individuel. L'acquisition de ce matériel est à la charge des participants. Ce matériel est décrit dans les points 3.1.1 à 3.1.4. Nous préconisons par ailleurs l'usage de mouchoirs à usage unique, que chaque participant veillera à bien jeter dans une poubelle. Lors de votre séjour il faudra assumer vos déchets en les descendant en vallée, et ne pas compter sur les refuges pour gérer ceux-ci.

##### **3.1.1 GEL HYDRO ALCOOLIQUE**

Le gel hydro alcoolique sera obligatoire pour tous les séjours. Stockage en flacons compatibles avec le transport dans un sac à dos, à raison de 100 ml par tranche de deux nuits et trois jours en montagne. Pour un séjour de quatre nuits consécutives et cinq jours en montagne, il faudra donc 200 ml de gel hydro alcoolique individuel. Les contenants de 50 ml ou moins seront privilégiés, quitte à transporter plusieurs contenants si besoin.

##### **3.1.2 SAVON**

Il sera fortement conseillé en complément du gel de vous munir d'une petite savonnette minimalisme type « savon de Marseille ». Vous veillerez également à posséder une petite serviette microfibre personnelle.

Par exemple :

<https://www.materiel-aventure.fr/107-serviette-microfibre>

##### **3.1.3 MASQUE CHIRURGICAL**

Masque obligatoire, jetable ou lavable possédant la norme AFNOR. Il faut deux masques jetables par jour et nuitée, ou deux masques lavables pour une semaine.

Le masque ne sera porté que en cas d'interaction entre participant à faible distance, 2 mètres ou moins. En pratique il faudra accepter que ce protocole puisse ne pas être systématique du fait de situations d'urgence ou conjoncturelles spécifiques à l'activité pratiquée. Le port du masque n'est pas obligatoire pendant l'effort. Il pourra être complété par le port d'un tour de cou (« buff »). Les masques jetables seront jetés dans des poubelles après utilisation.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97

[info@alpes-aventure.com](mailto:info@alpes-aventure.com)

[alpes-aventure.com](http://alpes-aventure.com)

N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451

Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

### **3.1.4 GANTS CHIRURGICAUX**

Les gants peuvent être exigés par certains lieux d'hébergement. Dans la pratique courante, l'équipe Alpes Aventure privilégie le lavage des mains régulier plutôt que le port de gants.

### **3.2 GESTES DE PROTECTION ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE**

Les contacts seront évités au maximum. Le serrage de mains, les embrassades, la bise, seront proscrits. Dans la mesure du possible une distance de deux mètres sera respectée entre chaque personne. Les personnes devront tousser ou éternuer « dans leur coude ». Les rapprochements devront être limités au maximum et restreints à certaines manœuvres de sécurité. En cas de rapprochement le port du masque sera préconisé. Il faudra se laver les mains fréquemment avec du savon ou du gel hydro alcoolique

### **3.3 COUCHAGE**

Nous devons respecter les consignes émises par les refuges. Chaque participant devra être en possession pour son séjour du matériel que Alpes Aventure indiquera comme étant obligatoire pour les refuges fréquentés, selon les directives fournies par les dits refuges. Ces directives que nous vous fournirons seront les seules valables, séjour par séjour.

#### **3.3.1 DRAP SAC EN SOIE ET SAC DE COUCHAGE**

Il sont obligatoires pour tous les séjours, dans tous les cas. Vous devrez vous équiper d'un sac de couchage très léger, en complément du drap sac, ou d'une couverture ou d'un sac de couchage en polaire. Dans certains cas le sac de couchage pourra remplacer le drap sac si vous le désirez.

Certains refuges effectueront des contrôles de matériel.

Par exemple :

<https://seatosummit.fr/fr/reactor/592-sac-thermolite-reactor.html>

Par exemple :

<https://www.auvieuxcampeur.fr/activites/camping-scoutisme-plein-air/couchage/drap-couv-sous-tete-polaire-eco-100.html>

#### **3.3.2 TAIE D'OREILLER - OREILLER PERSONNEL**

Nous pouvons conseiller de prévoir une taie d'oreiller personnelle. Certains refuges les rendent obligatoires, d'autres enlèvent les oreillers. Dans ce cas là il peut être confortable mais non indispensable de porter votre propre oreiller, mais attention au poids. Le participant peut aussi se confectionner un oreiller avec ses vêtements. Nous informerons chaque participant des obligations à ce sujet séjour par séjour.

Par exemple :

<https://seatosummit.fr/fr/51-ultralight>

#### **3.3.3 CHAUSSONS DE REFUGE**

Il faudra obligatoirement prévoir une paire de chaussures légères d'intérieur type « crocs » ou « chaussons » pour votre séjour en refuge. Choisissez les le plus légers possibles !

#### **3.3.4 MATELAS DE BIVOUAC**

En cas de nuit sous tente, Alpes Aventure fournira des matelas de sol décontaminés par une quarantaine de 72 heures. Chaque participant pourra également prévoir son propre matelas de sol.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97      [info@alpes-aventure.com](mailto:info@alpes-aventure.com)      [alpes-aventure.com](http://alpes-aventure.com)

N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451  
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

### **3.3.5 TENTES**

En cas de nuit sous tente, Alpes Aventure fournira des tentes de randonnée deux places à usage individuel décontaminées par une quarantaine de 72 heures. En cas de demande expresse de la part de certains participants une tente deux places pourra être attribuée à deux personnes.

### **3.3.6 RECHAUDS ET POPOTES**

En cas de bivouac ou de refuge non gardé, les réchauds seront fournis par Alpes Aventure en nombre suffisant pour équiper le groupe. des popotes de cuissons seront également fournies. Chaque participant devra posséder ses propres couverts et bols, de façon individuelle.

### **3.4 CAS PARTICULIERS**

Tous les cas particuliers liés à des transports, des hébergements, spécifiques à chaque séjour, seront notifiés aux participants.

### **3.5 DECHETS PERSONNELS**

Chaque participant devra par ailleurs être responsable de tous ses déchets et ne compter sur une collecte de déchets (poubelles) en refuge. tout devra être descendu en vallée par le participant.

### **3.6 REFUGES**

Chaque refuge adaptera ses protocoles au bâtiments. Chaque participant devra appliquer scrupuleusement les protocoles mis en place par les refuges.

### **3.7 RESUME**

Sont obligatoires :

- Gel hydro alcoolique
- Masque
- Drap sac et/ou sac de couchage/couverture polaire, spécifiés selon les refuges.
- Chaussons d'intérieur

Nous vous donnerons une liste détaillée séjour par séjour qui sera la liste référence sur laquelle chaque participant devra se baser. Choisissez le matériel le plus léger possible, il ne fait pas froid en refuge.

## **4 TRANSPORT DES PARTICIPANTS**

Les véhicules Alpes Aventure seront toujours disponibles avec le respect des distances entre passagers. Aucun participant ne se verra imposer l'usage d'un véhicule Alpes Aventure. Une place libre sera laissée entre chaque personne pour respecter les distances, le port du masque sera obligatoire ainsi que le lavage des mains au gel hydro alcoolique avant de pénétrer dans le véhicule.

## **5-TRANSPORT DES BAGAGES DES PARTICIPANTS**

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE  
06 81 21 81 97      info@alpes-aventure.com      alpes-aventure.com  
N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Les bagages, sacs à dos personnels, qu'ils soient propriété des encadrants ou des participants aux séjours, lorsqu'ils devront être transportés dans un véhicule, seront emballés dans un sac spécifique.

L'emballage sera effectué par un des Safety Angels Alpes Aventure, qui devra se laver les mains avant et après la manutention de chaque bagage.

## **6-PRET DE MATERIEL**

Chaque élément de matériel prêté par Alpes Aventure sera personnel et il sera de l'entière responsabilité de chaque participants de veiller à ce qu'aucun échange n'ai lieu pendant le séjour. La remise du matériel se fera dans la mesure du possible en plein air, ou dans un local permettant de respecter la distanciation physique. Lors de la remise du matériel, l'encadrement et les participants au séjour devront se laver les mains régulièrement.

### **6.1 PIOLETS**

Les Piolets seront marqués avec un autocollant portant le nom et code de reconnaissance des crampons. Un numéro sera apposé en plus au marqueur noir sur chaque piolet pour reconnaissance et traçabilité.

Les piolets sont des Blue Ice Blue bird Evo ou des Grivel Air Tech.

### **6.2 CRAMPONS**

Les crampons seront rangés dans une housse portant un code de reconnaissance. Ce code est un nom de sommet avec son altitude.

Les Crampons sont des Grivel Air Tech, Grivel G12, Petzl BlackIce, Simond Makalu ou Climbing Technology Nuptse Evo.

### **6.3 CASQUES**

Les casques ne seront pas marqués conformément aux préconisations des fabricants qui ne veulent pas d'autocollants ou de solvants sur les casques. Chaque participant veillera à ranger son casque dans son sac ou à l'attacher au sac à dos dès qu'il ne porte plus, et d'être rigoureux quant à cette recommandation.

Les casques sont des Beal Ikaros ou Climbing Technology Galaxy MT. Chaque casque est marqué avec un code d'identification unique par le fabricant.

### **6.4 HARNAIS**

Les harnais seront équipés d'un mousquetons Beal Twin Guide unidirectionnel, d'une cordelette Beal jammy 60 cm, d'une longe Dynaclip 50 cm avec un mousqueton Beal Be Link. Ce matériel ne sera pas marqué. Chaque participant veillera à ranger son harnais dans son sac avec le matériel déposé de manière adéquate sur celui-ci, conformément aux recommandations des Safety Angels, et d'être rigoureux quant à cette recommandation.

Les harnais sont des harnais Beal. Chaque harnais est marqué avec un code d'identification unique par le fabricant.

### **6.5 BOUTEILLES THERMOS**

Les bouteilles thermos seront marquées avec un autocollant portant le nom et code de reconnaissance des crampons. Un numéro sera apposé en plus au marqueur noir sur chaque piolet pour reconnaissance et traçabilité.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97      info@alpes-aventure.com      alpes-aventure.com

N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451  
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

Les bouteilles thermos sont des Primus 0,75 L de couleurs variées aidant à la reconnaissance.

## **7 DECONTAMINATION DU MATERIEL**

Le matériel sera stocké dans des caisses hermétiques entre chaque séjour.

Caisses Piolets et Crampons.

Caisses Harnais et Casques.

Caisses bouteilles thermos

### **7.1 PIOLETS**

Les piolets seront à l'issue d'un séjour décontaminés dans une caisse de décontamination remplie d'eau javellisée, après décolllement des autocollants. Le bain sera de 30 minutes.

### **7.2 CRAMPONS**

Les crampons seront à l'issue d'un séjour décontaminés dans une caisse de décontamination remplie d'eau javellisée. Le bain sera de 30 minutes.

### **7.3 CASQUES**

Les casques seront à l'issue d'un séjour stockés 72 heures dans une caisse de décontamination pour « quarantaine » avant toute nouvelle utilisation, conformément aux recommandations de la marque Beal.

### **7.4 HARNAIS**

Les casques seront à l'issue d'un séjour stockés 72 heures dans une caisse de décontamination pour « quarantaine » avant toute nouvelle utilisation, conformément aux recommandations de la marque Beal, avec le matériel qui y est attaché.

### **7.5 BOUTEILLES THERMOS**

Les bouteilles thermos seront à l'issue d'un séjour décontaminées dans une caisse de décontamination remplie d'eau javellisée, après décolllement des autocollants. Le bain sera de 30 minutes.

### **7.6 HOUSSE A CRAMPONS**

Les housses à crampons seront comme tout le matériel textile stockés 72 heures dans une caisse de décontamination pour « quarantaine » avant toute nouvelle utilisation.

## **8 TRACABILITE DU MATERIEL**

Chaque élément de matériel sera contrôlé et suivi par les safety angels. Toute manutention sera consignée dans un livret personnel suivant chaque élément de matériel et chaque safety angel. Chaque participant pourra ainsi savoir qui a utilisé, géré, chaque élément de matériel pendant les séjours antérieurs au sien.

ALPES AVENTURE 2 rue du génépi 05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE

06 81 21 81 97      info@alpes-aventure.com      alpes-aventure.com

N° SIRET : 795 001 239 00016 - Code APE : 9319Z - N° TVA intracom : FR3079500123900016

Association immatriculation ATOUT France affiliée APRIAM 073.1000023 ALPESPACE-LE NEPTUNE 50 voie Albert Einstein 73280 FRANCIN

Garantie financière : Groupama Assurance-Credit - contrat n° 4000713451  
Assureur RCP : MMA IARD 10 bd Marie et Alexandre Oyon (72) LE MANS

## **9 STOCKAGE DU MATERIEL**

### **9.1 PIOLETS, CRAMPONS, HOUSSE A CRAMPONS**

Une fois décontaminés après ils seront stockés ensemble dans des caisses spécifiques.

### **9.2 HARNAIS ET MATERIEL ASSOCIE, CASQUES**

Une fois décontaminés ils seront stockés ensemble dans des caisses spécifiques.

### **9.3 BOUTEILLES THERMOS**

Une fois décontaminés elles seront stockées ensemble dans des caisses spécifiques.

## **10 DISTRIBUTION DU MATERIEL**

En début de séjour le matériel sera remis de façon individuelle à chaque participant. Le Safety Angel en charge de la remise se lavera les mains au gel hydro alcoolique avant toute manutention et répétera se geste en cas de contact avec un autre objet que du matériel décontaminé. le matériel prêté sera consigné dans le livret individuel avec références, date et nom du participant.

Le protocole de remise sera adapté au lieu à chaque intervention, et veillera à limiter au maximum le rapprochement entre les personnes. Au besoin le port du masque sera préconisé.

Une fois son matériel récupéré, le participant veillera sous son entière responsabilité à ne pas l'échanger avec qui que ce soit, que ce soit avec des personnes internes ou externes au groupe. En aucun cas l'équipe Alpes Aventure n'est en charge de la maintenance de ce matériel de la remise en début de séjour à la récupération en fin de séjour.

## **11 RECUPERATION DU MATERIEL EN FIN DE SEJOUR**

Chaque participants devra déposer son matériel de prêt dans les caisses de décontamination qui auront été disposé et identifiées par le Safety Angel. Suite à cette dépose le Safety Angel pourra procéder à la décontamination dans les meilleurs délais.

## **12 APRES VOTRE SEJOUR**

Tout participant qui déclare des symptômes Covid-19 dans les 15 jours suivant la fin du séjour s'engage à en informer Alpes Aventure.

Les safety Angel tiendront à jour des fiches sanitaires lors de chaque séjour. Ces fiches seront détruites 15 jours après la fin de chaque séjour.